

n°26

Date de publication  
4 octobre 2018

## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

- **Colza**
  - Des niveaux de développement du colza extrêmement variables.
  - **Grosses altises** : les captures réalisées cette semaine confirment le début du vol déjà constaté la semaine passée. Les colzas à moins de 4 feuilles sont particulièrement sensibles et à surveiller.
  - **Pucerons verts** : peu de signalements. Maintenir la vigilance par une observation minutieuse sur la face inférieure des plantes.



## Colza

### Réseau 2018-2019

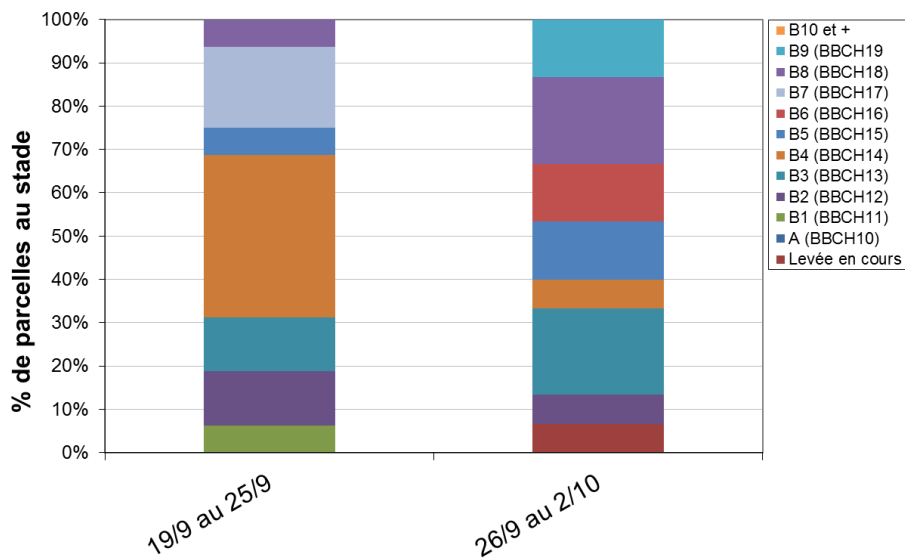
15 parcelles ont fait l'objet d'une visite cette semaine parmi les 20 parcelles qui constituent le réseau.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION

## Stade des colzas



Les parcelles de colza restent à des stades très échelonnées, témoignant des fortes hétérogénéités inter et intra-parcellaires que l'on rencontre. La parcelle la plus tardive est en cours de levée tandis que les parcelles les plus développées atteignent 8 à 9 feuilles.

## Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : Piégeage**

**Reconnaissance** : il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

**Piégeage** : 9 parcelles sur 12 suivies indiquent la présence de grosses altises adultes. On compte en moyenne 30 insectes par cuvette sur ces parcelles.

- **Altises des crucifères ou petites altises : piégeage**

**Reconnaissance** : il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.



Petites altises noires du colza (gauche) et bicolore (droite) (L. Jung, Terres Inovia)

**Piégeage** : aucune capture sur les 4 parcelles suivies.

- **Grosses et Petites Altises: Dégâts sur plantes**

**Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

**Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

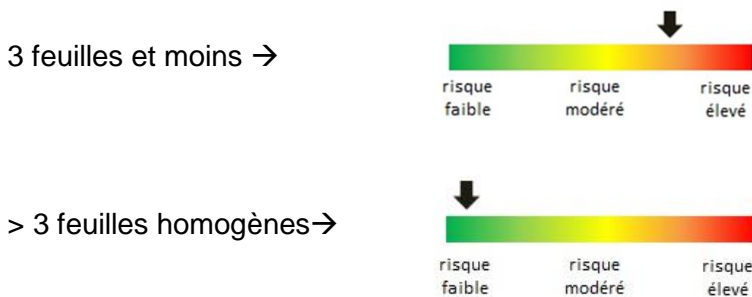
**Observation de dégâts sur plantes** : 7 parcelles sur 9 indiquent des morsures sur 69% des plantes en moyenne (attaques comprises entre 20 et 100%).

Le taux de surface foliaire détruite est de 8% en moyenne, compris entre 1% et 20% selon les parcelles.

**Analyse du risque**

Le début du vol de grosses altises, observé la semaine dernière se confirme. Plus de 30% des parcelles sont au stade sensible, inférieures ou égales à 3 feuilles. Sur ces parcelles le risque est à un niveau élevé, tout comme sur les parcelles en majorité à plus de 3 feuilles mais hétérogènes (avec de nombreuses plantes moins développées).

Au-delà de 3 feuilles, en situation de développement homogène, le risque est terminé.



- **Puceron vert du pêcher**

**Reconnaissance** : les aptères ont un corps de forme ovoïde et nu, de couleur variable, souvent verdâtre. Les ailés sont quant à eux plus élancés, avec un abdomen vert à jaunâtre. La tête et les pattes sont noires.



Colonie de pucerons verts (crédit : Terres Inovia)

**Période de risque** : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : 20% de plantes porteuses de pucerons

**Observations** : 10 parcelles ont été observées. 1 parcelle à Chabeuil (26) indique la présence de pucerons verts sur 50% des plantes.

**Analyse de risque** : les observations font état d'une pression globalement faible avec seulement une parcelle atteinte. Or, cette parcelle qui dépasse le seuil indicatif de risque montre que localement la pression peut être forte. Par conséquent, la surveillance des parcelles est indispensable.



## Autres ravageurs

Des attaques sévères de larves de tenthrède sont signalées sur quelques parcelles hors réseau, situées dans l'Ain.

## ANNEXE : Mise en place des pièges

### Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.



Piège à limace  
(crédit D. Simmoneau)

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.

### Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

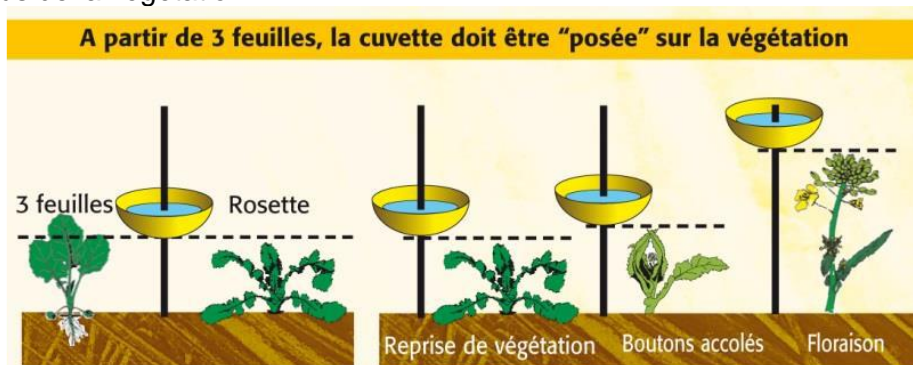


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

**L'altise d'hiver** fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :  
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication :** Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent :** Cécile Bois (CRA AURA) [cecile.bois@aura.chambagri.fr](mailto:cecile.bois@aura.chambagri.fr), 04 73 28 78 34.

**À partir d'observations réalisées par :** des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

